

Le cours de piégeage des canidés (PIGEC), offert par la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, fournit des techniques qui vous permettront d'être plus performants dans l'exploitation des canidés, tout en minimisant les risques potentiels de captures accidentelles.

Quoi faire en cas de prise accidentelle

Vivant ou mort, **vous devez libérer un oiseau de proie du piège qui le retient**. Toutefois, ne le relâchez pas sur place même si l'oiseau ne présente aucune blessure apparente. En effet, il peut souffrir d'engelures ou d'un épuisement physique nécessitant des soins. Lorsque l'oiseau est vivant :

1. Enfilez des gants épais qui vous protégeront des coups de griffes ou de bec.
2. Couvrez-lui la tête (d'un vêtement ou d'une couverture) pour lui bloquer la vue et le calmer. Si vous êtes deux personnes, l'une fait diversion pendant que l'autre le couvre en passant par l'arrière de l'oiseau.
3. Il est important de maîtriser les pattes en couvrant les serres avec un linge (serviette, écharpe, etc.). Ensuite, tenez-le bien dans vos bras pendant que l'autre coupe le collet ou ouvre le piège. Si vous êtes seul, enroulez tout l'oiseau dans un linge (sauf la patte qui est prise, si c'est le cas). Coupez le collet ou ouvrez le piège.
4. Transportez l'oiseau ainsi enroulé, ou dans une poche de jute, jusqu'à ce que vous disposiez d'un grand contenant de plastique perforé ou d'une boîte de carton solide. Le fond du contenant doit être rempli de lanières de papier journal. Retirez le linge et placez-le dans ce contenant.

Note : NE JAMAIS placer un oiseau de proie dans une cage grillagée, car il pourrait se blesser. Gardez-le dans un endroit sombre, à environ 22°C et appelez un agent de protection de la faune pour qu'il vienne le récupérer (SOS braconnage : 1-800-463-2191). L'agent qui viendra le recueillir s'occupera de le remettre à l'UQROP. Le taux de survie des oiseaux qui y sont admis est de 75 % et 50 % de ceux-ci sont remis en liberté. Les autres peuvent être remis à un jardin zoologique ou servir à des fins éducatives.

Que l'oiseau soit vivant ou mort, déclarez-le sans délai à un agent de protection de la faune. Même mort, l'oiseau peut constituer une source importante de renseignements pour les biologistes. **Votre collaboration sera des plus appréciée.**

Votre participation peut faire la différence

La collaboration des trappeurs est essentielle pour le rétablissement de la population de pygargues. En déclarant une prise accidentelle ou en prenant les dispositions nécessaires pour les éviter, vous contribuez à la sauvegarde du pygargue à tête blanche et des autres espèces d'oiseaux de proie qui peuvent être capturés. Les trappeurs sont un maillon important dans la gestion de la faune. Vous êtes donc invités à nous faire part de vos prises accidentelles et de vos observations concernant le pygargue ou son nid, afin d'améliorer nos connaissances sur ce magnifique oiseau. En aidant les espèces menacées, vous démontrez votre souci de travailler en harmonie avec la nature. Vous êtes les yeux et les oreilles de la forêt.

Pour de plus amples renseignements, consultez notre site Internet : www.ftgq.qc.ca

Références utiles :

- Comité de rétablissement du pygargue à tête blanche au Québec. 2001. *Plan de rétablissement du pygargue à tête blanche (Haliaeetus leucocephalus) au Québec*. Société de la faune et des parcs du Québec, Québec, 43 p.
- Gauthier, J. et Y. Aubry. 1995. *Les Oiseaux nicheurs du Québec: Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional*. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Service canadien de la faune, Environnement Canada, région du Québec. Montréal, xviii + 1295 p.
- Lessard, S. 1996. *Rapport sur la situation du pygargue à tête blanche (Haliaeetus leucocephalus) au Québec*. Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction de la faune et des habitats, Québec, 73 p.
- Peterson, R. T. 1984. *Guide des oiseaux de l'Amérique du nord à l'est des Rocheuses*. Éditions France-Amérique, 384 p.

Ce document a été réalisé par la Fédération des trappeurs gestionnaires du Québec, en collaboration avec la Fondation de la faune du Québec, le Programme d'intendance des habitats des espèces en péril, ainsi que le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Recherche et rédaction

Nicolas Martel

Conception graphique et mise en page

Frédéric Gagnon, Claire Gagnon

Collaboration spéciale

Pierre Canac-Marquis, Guy Fitzgerald, Isabelle Gauthier, Laurence Grandmont, Michel Lepage et François Shaffer

Remerciements

Serge Côté, Alain Lenormand, Michel Picard, ainsi que les trappeurs ayant répondu à nos questions

Tous droits réservés



Jean Lapointe

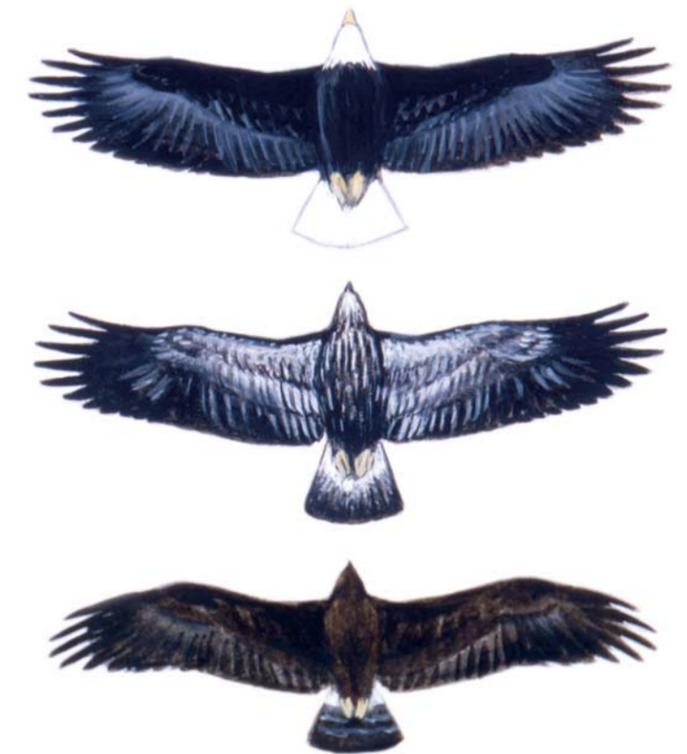
Problématique

Le pygargue à tête blanche, aussi appelé aigle à tête blanche, est l'un des plus grands oiseaux de proie du Canada. Ce magnifique rapace est aujourd'hui désigné comme espèce vulnérable au Québec. On estime qu'il y a entre **75 et 150 couples nicheurs** sur le territoire québécois. En raison de ce petit nombre, chaque perte ou mortalité est susceptible d'affecter la population de ce rapace. Pour cette raison, les trappeurs ont été approchés afin de contribuer au rétablissement de cette espèce.

Comment le reconnaître

On reconnaît facilement l'adulte à sa tête et à sa queue blanches qui contrastent avec le reste de son corps brun foncé. Son bec est robuste et jaune, tout comme ses pattes. Il mesure de 75 à 108 cm de longueur, possède une **envergure de 2 à 2,25 m** et les individus de plus de 7 kg ne sont pas rares. Le jeune pygargue, quant à lui, est entièrement brun foncé, parfois marbré de blanc sous le corps et les ailes. **Il faut près de 5 années avant qu'un jeune pygargue atteigne la maturité sexuelle**. Lorsque immature, il peut être facilement confondu avec l'aigle royal (Figure 1). On peut aussi le confondre avec le balbuzard pêcheur (aigle pêcheur), mais ce dernier est plus petit et presque entièrement blanc sous le corps.

Le pygargue à tête blanche et le piégeage



Illustré par John A. Crosby, reproduit avec la permission du Musée canadien de la nature, Ottawa, Canada.

Figure 1 : De haut en bas : pygargue mature, pygargue immature et aigle royal mature.

Son alimentation

Le pygargue à tête blanche se nourrit surtout de poissons morts ou vivants, mais il peut également se régaler de sauvagine et plus rarement de petits mammifères.

L'automne et l'hiver, il est principalement nécrophage, se nourrissant de carcasses diverses. Ce régime alimentaire le rend **particulièrement vulnérable au piégeage,** puisqu'il est attiré par les appâts mal cachés utilisés pour attirer les canidés.

Son habitat

Comme il est très sensible au dérangement causé par les humains, on retrouve principalement le pygargue à tête blanche dans les régions inhabitées. Les deux éléments les plus importants pour cette espèce, en matière d'habitat, sont :

- un grand cours d'eau poissonneux où il trouvera suffisamment de nourriture pour élever sa famille, par exemple, près d'un grand réservoir ;
- une forêt mature ou en déclin où l'on trouve de grands arbres (> 20 m), près de la rive où il pourra se percher, dormir, et, surtout, construire son nid (Figure 2).



Jean Lapointe, ministère des Ressources naturelles et de la Faune

Figure 2 : Le nid du pygargue mesure généralement entre 1,5 à 2 m de diamètre et 0,5 à 2 m de hauteur et se situe entre le tiers supérieur et la cime d'un arbre. Au Québec, le pin blanc est l'arbre le plus souvent utilisé mais la taille et la forme semblent plus importantes que l'essence de l'arbre.

Durant la période de nidification, qui débute à partir de la fin du mois de mars (selon les régions), plusieurs activités humaines sont susceptibles d'affecter la couvaison. Comme le pygargue recherche de grands arbres pour construire son nid, les opérations forestières risquent de détruire certains sites de nidification. De plus, les activités de villégiature réalisées à proximité des rives d'un lac peuvent déranger le pygargue. Puisque cette espèce possède un statut précaire,

des normes de protection ont été adoptées par le gouvernement du Québec. Ces dernières permettent de protéger les nids connus des opérations forestières effectuées sur des terres publiques ainsi qu'une zone tampon située autour du nid. **Il est donc important, si vous observez un nid de pygargue, de nous en informer.**

L'histoire de son déclin

Le pygargue à tête blanche était autrefois considéré, à tort, comme un animal nuisible. On l'a donc chassé, empoisonné et piégé. De plus, la perte d'habitat causée par le développement des terres agricoles et l'exploitation forestière a grandement contribué à réduire les populations de pygargues partout en Amérique du Nord. Plus récemment, des années 1950 à 1970, l'ingestion de proies contaminées par les pesticides comme le DDT a causé encore plus de dommages aux populations de pygargues et aux autres espèces d'oiseaux de proie, ce qui les a mis en péril en Amérique du Nord.

Les causes de décès de ces oiseaux

Seulement 20 % des jeunes pygargues survivent à l'âge de trois ans. Il semble que la majorité des causes de mortalité de cette espèce soient reliées aux activités humaines. Deux à trois captures accidentelles de pygargue à tête blanche et d'aigle royal sont déclarées chaque année au ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF). Ce nombre de captures est tout de même suffisant pour affecter le rétablissement de la population du pygargue en raison du faible nombre d'individus au Québec. Dans les faits, les captures sont probablement supérieures à celles déclarées puisque, malheureusement, plusieurs citoyens craignent d'être blâmés. **Pourtant, aucune sanction n'est appliquée à celui ou celle qui fait une telle déclaration.**

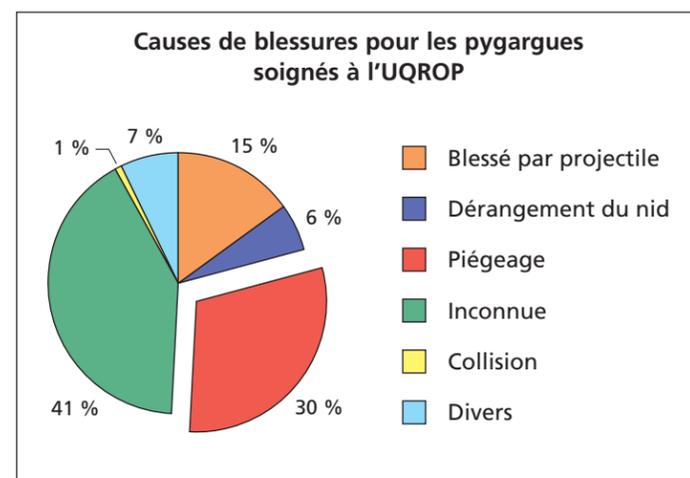


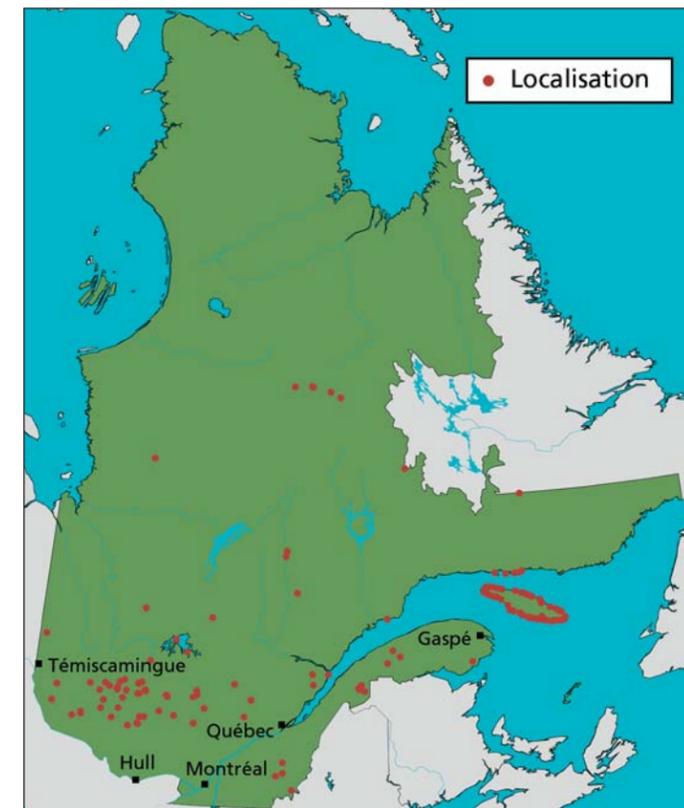
Figure 3 : Entre 1986 et 2006, sur les 71 pygargues qui ont été traités à l'Union Québécoise de Réhabilitation des Oiseaux de Proie (UQROP), 21 cas * (30 %) étaient reliés à une capture accidentelle lors d'une activité de piégeage.

*Ces données ne tiennent compte que des oiseaux soignés à l'UQROP.

Un problème réel

L'enclos à canidés semble être la principale cause des captures accidentelles. Particulièrement les enclos de petites dimensions situés près de milieux ouverts. Comme le pygargue peut voir une proie de très loin et qu'il est aussi attiré par les corvidés (corneilles, corbeaux et mésangeais du Canada, aussi appelés geais gris) qui se nourrissent des appâts, cette technique de piégeage représente un réel danger pour l'oiseau. En effet, s'il est incapable de se poser directement près des appâts, il se posera plus loin et marchera vers l'appât en utilisant les passages dégagés. C'est alors qu'il se prendra dans un collet ou un piège de rétention.

La majorité des captures rapportées sont survenues entre le 18 octobre et le 15 décembre, durant la période de migration. **La période la plus critique se situe en novembre.**



Suivi de l'occupation des stations de nidification des populations d'oiseaux en péril du Québec (SOS-POP) et Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec

Figure 4 : Répartition des sites de nidification connus. Le danger de capture est plus élevé autour des nids mais il existe sur l'ensemble du territoire québécois, principalement au sud du 55^e parallèle.

Trucs et conseils pour réduire les risques de captures accidentelles*

*Cette section a été réalisée à l'aide de trappeurs professionnels.

Le pygargue localise sa nourriture à vue. Afin d'éviter les prises accidentelles de pygargues, **les appâts utilisés pour attirer les canidés ne doivent en aucun cas être visibles du haut des airs. Il est donc très important de bien les**

camoufler, ou de les enterrer complètement, et de les fixer solidement en un point situé au centre de l'enclos. La présence des corvidés près des appâts est le signal d'un mauvais camouflage. Évitez d'utiliser de trop gros appâts. Ainsi, il est plus facile de les camoufler et de les fixer. En procédant de cette façon vous éliminerez la plus grande partie du problème.

Dans le cas d'un enclos construit dans un boisé dense (enclos fermé du haut des airs), on doit :

- bien cacher ou enterrer complètement l'appât et le fixer solidement ;
- éloigner l'enclos des chemins ou des ouvertures. L'envergure du pygargue l'oblige à se poser dans des endroits dégagés seulement ;
- éviter de construire un chemin d'accès conduisant à l'intérieur de l'enclos ou, à tout le moins, ne pas installer de collet sur ce chemin. De toute façon, il est peu probable qu'un canidé utilise ce chemin pour se rendre à l'appât ;
- ne pas dégager l'intérieur de l'enclos afin que l'appât ne soit pas visible du haut des airs.

Dans le cas d'un enclos construit dans un boisé dégagé (enclos ouvert du haut des airs; voir figure 5), on doit :

- bien cacher ou enterrer complètement l'appât et le fixer solidement ;
- réaliser un enclos assez grand pour que l'oiseau puisse se poser directement à l'intérieur (minimum 30 m de diamètre) ;
- conserver une bonne distance entre les collets et l'appât pour éviter que l'oiseau se prenne au piège une fois dans l'enclos (minimum de 15 m).

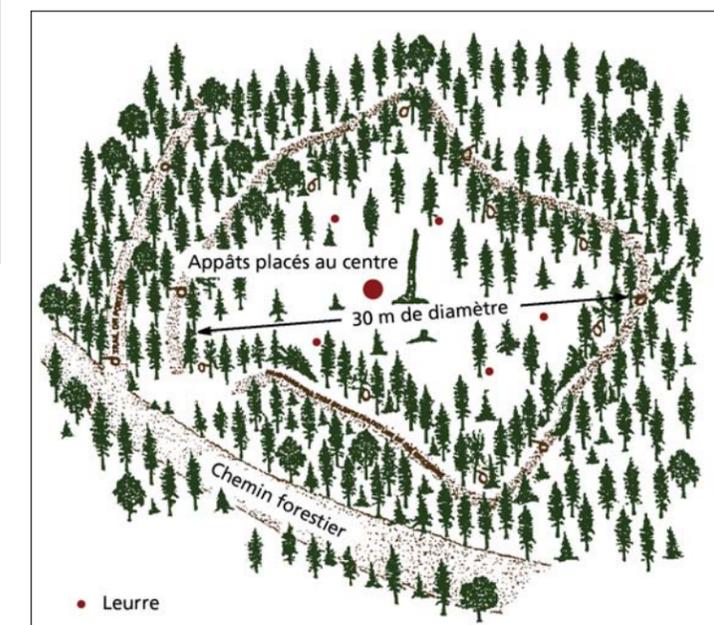


Figure 5 : Caractéristiques d'un enclos à canidés situé dans un boisé dégagé.